

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du vendredi 13 août 2021 à 17h00

L'Assemblée générale ordinaire, régulièrement convoquée, s'est tenue ce vendredi 13 août à 17 heures en la Chapelle Notre Dame de Haute Lumière, aux Saisies. Le président Jean-Noël NAUD assure la présidence de l'Assemblée générale.

Adhérents présents ayant signé la liste d'émargement 13

Adhérents représentés par des pouvoirs 46

TOTAL des membres présents ou représentés : 59

Nombre total d'adhérents à jour de cotisation : 170

Quorum pour l'AG extraordinaire et ordinaire : $\frac{1}{4}$ des adhérents, soit 43

Jean-Noël NAUD accueille les participants et les informe que l'Assemblée générale peut valablement délibérer puisque le quorum est atteint.

Il est alors procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1 - Rapport moral du Président et du Conseil d'administration

« Mesdames, messieurs, chers adhérents et donateurs

C'est avec grand plaisir que nous nous retrouvons pour cette assemblée générale, malgré les contraintes sanitaires avec lesquelles il nous faut vivre maintenant et sans doute pour quelques temps encore. Je présente les excuses de Serge Ménager, administrateur, qui pour des raisons de santé, ne peut être avec nous ce soir, et que nous soutenons dans son combat contre la maladie.

En ce début de séance, vous comprendrez que pour les membres du CA et moi-même, nous ayons une pensée émue pour Paul Burguière, mon prédécesseur, aux commandes de l'Association de 2013 à 2020, et qui nous a quittés le 1er février 2021. Sous sa présidence, soutenu par le Conseil, il a œuvré pour que soit bien séparées les fonctions respectives de l'association propriétaire de la chapelle, et de l'affectataire, le curé de la Paroisse St Roch. Nos pensées vont également à son épouse Françoise et à ses enfants, que nous avons rencontrés lors de la messe célébrée à son intention dimanche dernier 8 août. Succédant à Paul, je veux continuer à œuvrer dans ce même esprit d'écoute, de partage et de solidarité qui règne au sein de votre CA.

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

Naturellement, comme pour toute association, l'impact de l'épidémie Covid 19 s'est fait sentir au niveau des dons, et notre Trésorier vous en dira plus dans quelques instants.

Dans le domaine qui est le nôtre, au cours de l'année 2020, l'Association n'a pas connu d'évènements particuliers, et a continué à faire les travaux nécessaires à l'entretien du bâtiment, en particulier l'aménagement d'une voie d'accès et d'un parking pour le logement de fonction situé sous la Chapelle et le nettoyage des vitrages. Des discussions sont en cours avec la municipalité pour la mise à disposition au sol de deux places de parking réservées aux responsables de la chapelle. De même, nous poursuivons notre réflexion sur la communication, en faisant en sorte de rendre encore plus attractif notre site internet, surtout pour la partie « actualités », et je remercie mes collègues du CA qui s'y investissent, et qui pourront répondre à vos questions sur ce sujet. Nous avons également entrepris un travail d'archivage électronique, sous la responsabilité d'un administrateur, de tous les éléments constitutifs de la vie de notre association, permettant ainsi aux futures générations d'avoir accès à l'historique de l'ACCS. Nous sommes là dans des décisions courantes...

Par contre, il en est une, prise lors du CA du 30 décembre 2020 qui doit retenir toute votre attention, et nous le souhaitons vivement, tout votre soutien.

En effet, depuis des années, l'état du clocher, malgré des réparations ponctuelles et des couches de peintures...et des coûts à répétition donnant le sentiment d'argent versé à fonds perdus, ne s'améliore pas. Il pourrait donc être reproché à l'Association de n'avoir pas anticiper des mesures pour sauvegarder la chapelle pour laquelle les membres de l'Association se sont investis, et dont elle est responsable !

Pour sortir de cette situation, nous avons décidé, à l'unanimité, de faire établir une expertise de l'état du clocher et de demander à l'expert de nous préconiser des solutions...surtout des solutions pérennes !

Après avoir retenu plusieurs critères de référence, dans sa séance du 6 mars dernier, Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de désigner monsieur Bernard Perino, Architecte associé du cabinet Louis et Perino, à Chambéry, pour réaliser cette expertise et proposer des solutions curatives.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec l'Expert.

Son rapport d'expertise, avec les solutions préconisées, a été remis début juillet à tous les administrateurs. Après une nouvelle réunion d'analyses et d'échanges avec monsieur Bernard Perino, le Conseil d'administration, dans sa séance du vendredi 6 août 2021, a décidé de retenir le principe d'une des solutions proposées, et d'enclencher, avec l'aide de cet architecte, le processus de sa réalisation.

Les détails vous seront donnés dans quelques instants par Martine Viallet.

Le principe qui nous a guidés, avant tout autre considération, est le suivant : choisir la solution la plus sûre, la plus efficace, la plus pérenne...une solution qui conserve l'esthétique de l'élancement de ce clocher et de toute la symbolique qui s'y rattache...et, vous en vous en doutez, certainement la plus onéreuse ! mais avons-nous le choix ?

Que diriez-vous, à propos de la responsabilité d'un Conseil qui, chaque année, vous expliquerait qu'il faut désoxyder le béton, refaire des peintures...et recommencer, etc....

Oui, nous assumons pleinement cette décision, qui fera l'objet d'une concertation avec la Commission d'art sacré du diocèse, et donc de l'archevêque, responsable in fine en tant qu'affectataire de cet édifice.

ACCS NDHL - Maison des Saisies -316 Avenue des J.O. - 73620 HAUTELUCE

S/Préfecture de St Jean de Maurienne N° W 731000773 – SIRENE N° 488 911 934 00013 –APE 9499Z

eglise.saisies@gmail.com - www.chapelle-lessaisies.fr

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

Pour résumer cette décision, j'affirme que notre seule volonté est de résoudre, de manière définitive, un problème technique lié à la conception même de ce clocher, mais qui ne remet aucunement en cause ce bel ouvrage que nous aimons tant.

Vous voyez que le travail ne nous manque pas et que nous allons être bien occupés pour les prochains mois. Pour continuer à assumer notre responsabilité de « propriétaire », Il nous faudra compter sur la fidélité de nos donateurs, que nous remercions chaleureusement, et sur qui nous comptons pour les années à venir.

Un dernier point à porter à votre attention : nous devons mieux coordonner notre action avec l'équipe pastorale en responsabilité du fonctionnement de la Chapelle, et pour cela, je proposerai qu'il y ait, au moins une fois l'an, une réunion conjointe d'échanges.

En votre nom, je veux remercier tous mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement, leur travail, et leur esprit de solidarité.

Merci, mesdames et messieurs, pour votre attention et votre confiance. »

2 – Vote sur le rapport moral

0 contre, 0 abstention

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3 - Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Marc de la Bretesche a présenté, les résultats de l'exercice 2020, la situation de trésorerie au 31/12/2020 ainsi que le prévisionnel actualisé pour l'exercice 2021.

31 – Résultats de l'année 2020

Il commente le compte d'exploitation qui fait apparaître un léger déficit, puis le tableau de la trésorerie au 31 décembre, ainsi qu'un prévisionnel pour l'exercice 2021. L'ensemble de ces tableaux sont adressés, en annexe au PV, à tous les adhérents et donateurs. Le Trésorier précise que le fichier des adhérents donateurs comprend environ 300 noms, et que le nombre d'adhérents tourne autour de 159. Le trésorier remercie vivement tous les donateurs passés, présents, et à venir. Il informe l'assemblée que le CA propose de maintenir la cotisation à 15€.

A l'issue de ces différentes présentations, l'assemblée a adopté à l'unanimité : le rapport moral, le rapport financier, et le maintien de la cotisation à 15 €.

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

6 – Dossier clocher

Martine VIALLET-DETRAZ présente à l'Assemblée générale les conclusions du rapport de Monsieur Bernard PERINO, architecte DPLG, recommandé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Savoie. Possédant un cabinet à Chambéry il connaît bien le Beaufortain, étant installé à Queige.

M. PERINO a fait un diagnostic et a pu constater que le bâtiment est en bon état général. En revanche, la conception même du clocher explique les désordres constatés sur celui-ci. Sur ce point, et suite à une question d'une adhérente, Jean-Noël Naud insiste sur le fait que ce constat n'est pas fait pour mettre en cause la responsabilité de tel ou tel, mais permet à l'Association d'avoir un projet d'avenir pour le clocher et la chapelle et de sortir d'une situation qui ne pouvait pas être pérenne.

Martine VIALLET-DETRAZ souligne que le Conseil d'administration de l'Association a retenu la solution (voir présentation en annexe) qui permet de garder le caractère très enveloppant de la toiture et la projection vers le ciel du clocher.

Concernant la réfection des caniveaux (à la base du clocher et à la base des abats son), un adhérent demande que soit étudiée la possibilité d'utiliser de l'inox.

En conclusion de ce sujet, Jean-Noël Naud rappelle que les adhérents seront régulièrement informés, entre autres par le biais du site de l'Association, des décisions qui seront prises suite aux discussions avec l'architecte et soumises à l'avis de la commission des arts sacrés du diocèse.

7 – Election du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration 2020 / 2021 :

Président :

Jean-Noël NAUD

Vice-Présidente :

Martine VIALLET DETRAZ

Trésorier :

Marc de la BRETESCHE

Secrétaire :

Xavier LIFFRAN

Autres administrateurs :

Hélène AUCLAIRE

Serge MENAGER

Philippe DEBIN

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

Sylviane GACHET déléguée Pastorale, **Membre de droit**
René FERRAND curé de la paroisse Saint Roch en Beaufortain, **Membre de droit**
Père Michel EULER, vicaire général, **Membre de droit**

En 2021, aucun siège au Conseil d'administration n'était soumis à élection, les mandats des titulaires n'arrivant pas à échéance. Deux sièges ne sont pas remplacés : celui suite au décès de Paul Burguières et celui non remplacé depuis 2019 de René Piccard.

8 – Questions/Réponses

Une question a été posée sur le remplacement des pare-soleils ? au-dessus de l'autel. Jean-Noël Naud a précisé que le remplacement à l'identique se révèle compliqué, le modèle initial ne se faisant plus. Une solution alternative est donc à l'étude

9 - Clôture de l'Assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Noël Naud clôture l'Assemblée générale ordinaire et invite tous les administrateurs à rester en séance, après la clôture de l'AG, pour la réunion du Conseil d'administration.

10 - Intervention du Père René Ferrand, curé de la paroisse Saint Roch en Beaufortain

En clôture de cette Assemblée générale, le Père René Ferrand nous dit sa joie de participer à l'Assemblée générale de l'Association. Le Conseil prend les dossiers avec sérieux, comme le montre la présentation qui a été faite sur les travaux à entreprendre sur le clocher. Il remercie les prêtres qui viennent pour célébrer et ceux qui animent. C'est un signe de voir les fidèles se recueillir, prier NDHL et se ressourcer dans cette belle chapelle. Pour le père René Ferrand, il est important de continuer à travailler ensemble en confiance, paroisse et Association. Il conclut en soulignant l'importance de la chapelle pour la vie de l'Eglise dans les montagnes de Savoie.

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

Quatre annexes, récapitulant les comptes et le budget 2020 ainsi que la présentation de Martine VIALLET DETRAZ sur le dossier du clocher, sont jointes à ce procès-verbal. Ce compte rendu, avec uniquement la dernière annexe, sera mis en ligne sur le site internet de la chapelle.

Le président de séance

Jean-Noël NAUD

A handwritten signature in black ink on a light green background. The signature is stylized and appears to read 'J. Naud'.

Le Secrétaire de séance

Xavier LIFFRAN

A handwritten signature in black ink on a light green background. The signature is stylized and appears to read 'X. Lifffran'.

ACCS NDHL - Maison des Saisies -316 Avenue des J.O. - 73620 HAUTELUCE

S/Préfecture de St Jean de Maurienne N° W 731000773 – SIRENE N° 488 911 934 00013 –APE 9499Z

eglise.saisies@gmail.com - www.chapelle-lessaisies.fr

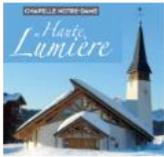
**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

Annexe 1

Intervention de Martine VIALLET DETRAZ



Dossier clocher

**(les diapos qui suivent sont extraits du rapport de M. Périno, expert mandaté par le
Conseil d'administration)**

ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »

A.C.C.S NDHL

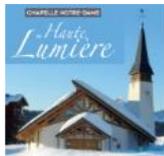
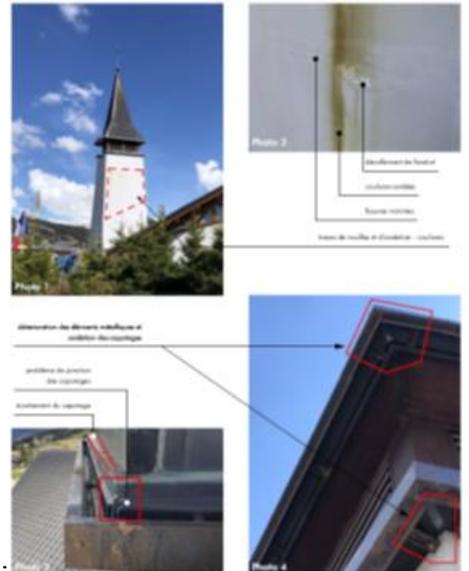
316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

ETAT INITIAL

- Le clocher se compose de 4 murs en maçonnerie de béton recouverte d'enduit. La maçonnerie est complétée par une partie en bois, accueillant la cloche et les abats-sous associés. Il se termine par une toiture à 4 pans et charpente bois, qui reprennent la continuité du modèle trapézoïdal de la base
- La toiture sommitale et la partie inférieure des abats-sous intègrent des caniveaux périphériques en cuivre
- Les aléas climatiques (pluie, gel, neige...) ont détérioré et endommagé certaines pièces métalliques ou capotagésoudure en cuivre de ces caniveaux, notamment sous l'effet de la dilatation des matériaux soumis aux écarts de températures (cf. photos 3 et 4)

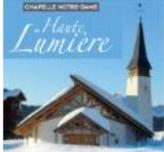
CONSTAT

- Traces de rouille ou d'oxydation sur les parties maçonnées et enduites de la base du clocher. (cf. photo 1)
- La conception du clocher entraîne
 - la mise en place des caniveaux à l'aplomb de la maçonnerie et non pas à l'aplomb du sol. (cf. photo 4) Les traces constatées sont essentiellement dues à l'oxydation des brides métalliques des caniveaux (cf. photo 3).
 - les enduits existants ont été détériorés par ces apports d'humidité, ce qui entraîne décollement et potentiellement infiltration sous enduit (cf. photo 2)
- fissures minimes au droit des planchers béton intérieurs et au niveau des reprise de bétonnage. (cf. photo 2)



**Solution arrêtée par le Conseil d'administration
le 6 août 2021:**

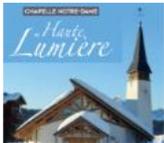
Intervention sur caniveaux et façades



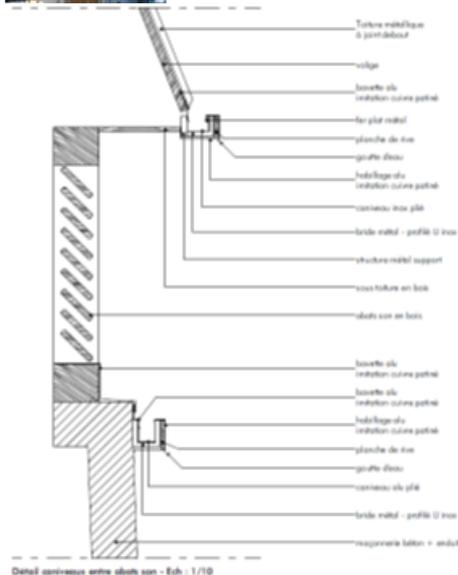
INTERVENTIONS SUR CANIVEAUX ET FAÇADES

- **Réfection des caniveaux**, en gardant les emprises actuelles pour respecter la conception initiale.
- **Habillage des façades du clocher avec un bardage métallique** pose à joints debouts pour conserver une continuité et rester en cohérence avec la toiture existante.

- Cette solution permet de répondre à la problématique :
- - **protection des façades inférieures** et traitement des noues de toitures,
- - **suppression des marques de coulures** sur les enduits,
- - **traitement des tableaux et appuis de fenêtres** existantes.
- Les façades du clocher accusant un **fruit de 88°**, le parti pris de cette solution est de **traiter ces façades comme une toiture**. Et non pas comme les autres façades verticales enduites de la chapelle, protégées par les dépassées de toitures.



INTERVENTION SUR CANIVEAUX :

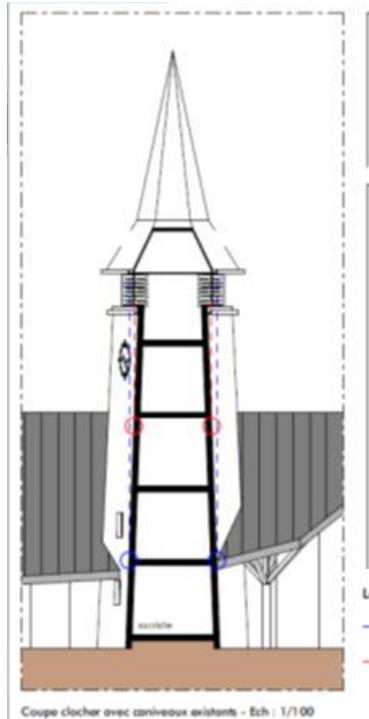


- **Suppression des supports métalliques, caniveaux et habillage existants en cuivre,**
- **Remplacement par des brides métalliques neuves, un caniveau en alu laqué plié teinte cuivre prépatiné et habillage extérieur en alu laqué teinte cuivre prépatiné,**
- **Reprise des enduits de façades,**
- **Mise en place de pièces d'appuis en tôle pré-laquée sur les ouvertures du clocher.**

ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE



INTERVENTIONS SUR CANIVEAUX ET FAÇADES



INTERVENTIONS SUR CANIVEAUX ET FAÇADES

- **Le point fort de cette solution est lapérennité du produit dans le temps** et selon n'importe quelles conditions climatiques. Les problèmes liés à l'humidité sur enduit et façades sont donc traités.
- Dans le cas où les caniveaux viendraient à perler le bardage limitera les détériorations dues à l'humidité mais traitera aussi l'aspect visuel des dommages.

Avantages :

- **Protection totale** des façades inférieures du clocher,
- **Solution pérenne** dans le temps qui limitera les potentielles interventions futures,
- **Redonne une identité forte au clocher**, avec une esthétique longiligne.

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE